

## Déclaration UNSA EDUCATION de l'ORNE,

Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale,

Mesdames, messieurs,

Ce comité technique a pour objet de nous informer sur les créations et suppressions de postes dans les établissements du second degré à la rentrée prochaine.

Avant d'aborder ce point, nous souhaiterions parler d'un sujet d'actualité : celui de la réforme du collège. Les grandes lignes en sont désormais connues, la Ministre les a dévoilées. Durant un mois, les négociations avec les organisations représentatives des personnels et des parents vont permettre de finaliser le projet présenté. Le collège, qualifié de « maillon faible » de notre système scolaire est en effet un lieu de souffrance pour de nombreux élèves et de nombreux enseignants : le réformer est indispensable pour qu'il réponde enfin à la promesse démocratique du collège unique.

Le SE-Unsa soutient les grands principes d'une réforme essentiellement pédagogique qui ouvre des espaces pour travailler « autrement » tout en garantissant le maintien des moyens existants. L'autonomie d'utilisation de 20% des dotations est une marque de confiance faite aux équipes et une reconnaissance de leurs compétences et de leur engagement professionnels. Elle doit permettre de proposer aux élèves les enseignements, les projets et l'accompagnement dont ils ont besoin pour maîtriser les compétences du socle commun. Loin d'un syndicalisme de posture, hostile au changement par principe et agitant les peurs, le SE-Unsa plaidera pour des pratiques pédagogiques plus diversifiées autour d'un socle commun refondé. La formation et l'accompagnement des équipes pédagogiques seront également des éléments déterminants pour la réussite de cette réforme.

S'agissant du seul point à l'ordre du jour de ce comité technique, nous demandons à ce que, les documents soient plus complets afin que nous puissions effectuer notre travail de représentants des personnels du mieux possible : nous avons les éléments nécessaires pour les créations/suppressions de postes.

Nous ne disposons pas, de la liste des départs en retraite et celle du découpage des BMP pour la rentrée à venir, la liste des supports vacants, l'implantation des stagiaires pour la rentrée prochaine... Sans nier le fait que nos futurs collègues doivent être formés, certains établissements seront mis en difficulté quant à l'organisation qui en découle. Ces difficultés peuvent être causées par l'implantation de deux stagiaires dans une même discipline et la nécessité de trouver des tuteurs ou encore la neutralisation d'un poste pour un stagiaire d'une année sur l'autre.

Concernant la répartition des IMP (indemnités pour mission particulière) la circulaire n'est toujours pas connue !

L'UNSA-EDUCATION regrette cette situation et également l'intégration systématique des heures TICE sous forme d'IMP dans la mesure où le décret d'août 2014 offre la possibilité claire d'un allègement de service. Les administrateurs réseaux sont particulièrement inquiets de cette



CTSD du 31 mars 2015 UNSA éducation 4 rue Michelet 61000 Alençon [61@se-unsas.org](mailto:61@se-unsas.org) 02 33 29 47 15

## Déclaration UNSA EDUCATION de l'ORNE,

situation. Les incertitudes qui demeurent les concernant sont susceptibles de poser des problèmes conséquents pour le bon déroulement de la rentrée prochaine.

La question des conditions de travail de certains TZR et certains contractuels se pose de nouveau cette année, et se posera également l'an prochain. Nous espérons que, s'agissant de ces personnels, leur spécificité sera enfin prise en compte.

En conclusion, pour continuer à nous inscrire dans notre démarche de relais combatif et pragmatique de nos collègues, nous, UNSA Education, soulignons que nous demeurons très attachés à une préparation de la rentrée des plus sereines, pour les personnels et les autres acteurs du système scolaire, et ce, dans l'intérêt des élèves.

**La délégation UNSA Education**